

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/058

Genève, le 4 octobre 2021

CONCERNE :

Sélection des candidatures à la présidence des comités de la 19^e session de la Conférence des Parties

1. Le 8 décembre 2020, le Comité permanent est convenu par correspondance d'une procédure pour la sélection des candidatures à la présidence des comités de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19). Une copie de cette procédure est annexée à la présente notification.
2. Un groupe de sélection qui examinera les candidatures à la présidence des comités de la CoP19 a maintenant été établi par le Comité permanent et comprend les membres suivants :

Afrique	Mme Elly Hamunyela Ministry of Environment and Tourism Private Bag 13306 WINDHOEK Namibie	Tél : +264 61 284 25 26 Courriel : elly.hamunyela@mef.gov.na
Asie (vice-présidente du SC <i>ex-officio</i>)	Mme Xiao Hong Director Division of CITES Compliance and Enforcement, Wildlife Conservation Department National Forestry and Grassland Administration No. 18 Hepingli Dongjie BEIJING 100714 Chine	Tél : +86 10 8423 8447 Courriel : cites_lvye@163.com
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	M. José Julián Suazo Cervantes Coordinador Nacional CITES Secretaría de Agricultura y Ganadería Avenida La FAO, Colonia Loma Linda Norte TEGUCIGALPA Honduras	Tél : +504 22325007 / +504 22398394 Courriel : jsuazo25@yahoo.es
Europe	Mme Elke Malfait Federal Public Service (FPS) Health, Food Chain Safety and Environment Directorate General Environment Service Multilateral and Strategic Affairs Eurostation II Place Victor Horta 40 box 10 B-1060 BRUXELLES Belgique	Tél : + 32 2 524 74 26 Courriel : elke.malfait@health.fgov.be

Amérique du Nord (présidente du SC <i>ex-officio</i>)	Mme Carolina Caceres Canadian Wildlife Service Environment & Climate Change Canada 351 St-Joseph Blvd GATINEAU, QC, K1A 0H3 Canada	Tel : +1 819 938 3951 Courriel : carolina.caceres@canada.ca
Océanie	Mme Sarah Bagnall Senior International Advisor Department of Conservation PO Box 10420 WELLINGTON 6011 Nouvelle-Zélande	Tél : +64 27 201 3652 Courriel : sbagnall@doc.govt.nz
Prochain pays hôte : Panama (<i>ex-officio</i>)	M. Anthony Vega Ancón, Albrook, Avenida Canfield, Plaza Albrook, local # 17 Departamento de Biodiversidad, Ministerio de Ambiente. PANAMA CITY, République du Panama	Courriel : avega@miambiente.gob.pa
Secrétariat (<i>ex-officio</i>)	Mme Ivonne Higuero Secrétaire Générale Secrétariat CITES Palais des Nations Avenue de la Paix 8-14 1211 GENÈVE 10 Suisse	Tél : +41 22 917 23 47 Courriel : ivonne.higuero@cites.org

3. Le Comité permanent est chargé de proposer des candidatures pour les fonctions suivantes : président(e), président(e) suppléant(e) et deux vice-président(e)s de la Conférence pour présider les séances plénières de la CoP19 et un(e) président(e) pour chacun des Comités I et II et pour la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Conformément à la procédure convenue par le Comité permanent, le Secrétariat informe les Parties que :
 - a) les membres du groupe de sélection rechercheront activement des propositions de candidatures pour les fonctions susmentionnées ; et
 - b) Les Parties devraient communiquer leurs propositions au groupe par l'intermédiaire de la Secrétaire générale de la CITES avant le **19 mars 2022** au plus tard.

Annexe

Sélection des candidats à la présidence des comités
de la Conférence des Parties

La procédure à suivre par le Comité permanent [telle que décidée à la 54^e session du Comité permanent (Genève, octobre 2006)] pour sélectionner ses candidats à la présidence des comités lors des sessions de la Conférence des Parties est la suivante :

1. Le Comité permanent devrait établir, au moins un an avant chaque session de la Conférence des Parties, un groupe de sélection des présidents des comités des sessions de la CoP comprenant :
 - a) le président et le vice-président du Comité permanent en tant que membres *ex officio* ;
 - b) quatre autres membres du Comité permanent choisis par le Comité permanent avant chaque session de la Conférence des Parties dans des régions non représentées autrement ;
 - c) un représentant du prochain pays hôte en tant que membre *ex officio* ; et
 - d) le Secrétaire général en tant que membre *ex officio*.
2. À moins que le groupe de sélection n'en décide autrement, le président du Comité permanent devrait présider le groupe.
3. Le Secrétariat devrait envoyer aux Parties, au nom du Comité permanent, une notification leur annonçant qu'en vue de la session suivante de la Conférence des Parties :
 - a) un groupe de sélection des présidents des comités de la session a été établi (en indiquant le nom et les coordonnées des membres) ;
 - b) les membres du groupe rechercheront activement des propositions de candidatures pour la présidence des comités ;
 - c) les Parties devraient communiquer leurs propositions au groupe par l'intermédiaire du Secrétaire général huit mois au plus tard avant la session ; et
 - d) le Secrétaire général indiquera aux membres du groupe de sélection toutes les propositions mentionnées ci-dessus à l'alinéa c).
4. Les membres du groupe de sélection devraient se contacter et se faire part des noms qu'ils ont reçus et des informations dont ils disposent au sujet de ces personnes. Ils devraient être guidés par les principes généraux suivants :
 - a) une seule condition stricte est requise pour les candidatures – celle stipulée dans le règlement intérieur de la Conférence des Parties, à savoir que la personne proposée doit, de prime abord, être « à même de conduire les travaux de la Conférence de manière impartiale ». Il est donc clair que ces personnes doivent être impartiales et avoir l'expérience de présider des sessions réunissant un grand nombre de participants de différentes cultures et où plusieurs langues sont utilisées ;
 - b) d'autres caractéristiques pourraient aussi constituer un avantage, notamment :
 - i) avoir une connaissance approfondie de la CITES et de son fonctionnement et avoir l'expérience d'un ou de plusieurs aspects de son application ;

-
- ii) pour le Comité I, être familiarisé avec la terminologie biologique et les questions scientifiques (ce Comité traitant surtout de questions biologiques) ; et
 - iii) pratiquer plus d'une langue de travail de la CITES (y compris, de préférence, l'anglais, car c'est langue de travail de la majorité des Parties) ; et
- c) l'on s'efforce traditionnellement de trouver des présidents de différentes régions du monde afin qu'à chaque session, les présidents de la Conférence et des comités soient autant que possible de régions différentes.
5. Le groupe de sélection devrait s'assurer auprès des personnes retenues qu'elles sont prêtes à assumer ces fonctions puis terminer sa sélection de candidats à la présidence du Comité I, du Comité II et du Comité de vérification des pouvoirs de la CoP cinq mois avant la session.
 6. Le Secrétaire général devrait ensuite indiquer aux membres du Comité permanent les candidats retenus. Il devrait informer les candidats de leur sélection et organiser les briefings habituels des présidents-élus des Comités I et II.
 7. À sa session ayant lieu juste avant la session de la CoP, le Comité permanent devrait confirmer officiellement les candidatures émanant du groupe de sélection.